

La crise comme alibi des entreprises

La récession est la partie visible d'un mouvement plus fondamental. Elle permet des suppressions d'emplois. Entretien avec Stephen A. Marglin.

Stephen A. Marglin est titulaire de la chaire Walter S. Barker du département d'économie de l'Université de Harvard depuis 1968. Sa réflexion l'a amené à un réexamen de certaines des propositions fondamentales de la science économique et des fondements épistémologiques de celle-ci. Ses conclusions ont récemment fait l'objet d'un ouvrage, *The Dismal Science*. Il s'est exprimé vendredi à Genève à l'invitation du professeur Paul Dembinski dans le cadre de la 8e rencontre internationale «Éthique, Finance & Responsabilité», à l'enseigne de l'Observatoire de la Finance.

La crise est-elle en passe de se terminer?

La crise paraît surmontée, mais la menace du chômage persiste et ses conséquences sont plus graves aux Etats-Unis qu'en Europe: celui qui perd son emploi se retrouve également privé d'assurance maladie et l'image qu'il a de lui-même est plus fortement atteinte. Le phénomène devrait s'avérer durable, aussi parce que

la crise est l'occasion de procéder à des suppressions d'emplois, les entreprises sachant que les gens ont trop peur de perdre leur place pour se révolter. Travailler plus pour gagner au mieux la même chose ou même pour une rémunération moindre sera la nouvelle norme,

La comparaison avec 1929 est-elle toujours d'actualité?

A l'automne 2008, la peur était telle que la comparaison paraissait plausible. Mais le pire a été évité, alors qu'un taux de chômage actuellement d'environ 10% n'est pas comparable avec la situation du début des années 1930. A l'époque, 25% de la population active était sans emploi, un chiffre encore inférieur à la réalité dans une économie alors assez largement rurale. En fait, le chômage touchait le tiers de la population urbaine, une proportion sans commune mesure avec la situation actuelle.

Vous mettez en cause la titrisation dans la genèse de la crise financière...



STEPHEN A. MARGLIN. Un élargissement du champ politique est nécessaire pour que les idées innovantes en économie trouvent les vecteurs qui leur font défaut.

La titrisation a été le point de départ de la crise, qui a également d'autres causes, notamment la dégradation du marché immobilier et la hausse du déficit commercial américain.

La titrisation n'est-elle pas un phénomène très récent, qui ne remonte guère en deçà des années 2000?

Le phénomène n'est pas si récent que cela, d'autant que les recherches de Black et Scholes s'inscrivent dans une réflexion qui a débuté avec l'après-guerre de 1945. S'il est vrai que la titrisation ne

s'est vraiment imposée qu'à partir des années 1980, il n'en demeure pas moins qu'elle intervient au terme d'une démarche dont les fondements intellectuels sont beaucoup plus anciens. L'idée d'utiliser un modèle pour évaluer un titre découle de la philosophie de Descartes, avec le postulat de la déduction logique comme fondement de la certitude. D'où la conviction que l'utilisation d'un modèle permet au besoin de se passer du marché, le mark to model au lieu du mark to market. D'où l'illusion aussi de la prévisibilité du risque, et l'idée que tout peut s'exprimer sous la forme d'un algorithme.

Vous affirmez aussi que le développement d'une économie nouvelle passe par un élargissement du champ politique. Le président Obama en est-il l'incarnation?

Un élargissement du champ politique est nécessaire pour que les idées innovantes en économie trouvent les vecteurs qui leur font actuellement défaut. Pour ce qui est d'Obama, une nouvelle poli-

tique a fait partie de ses promesses de campagne, mais celle-ci tarde à se concrétiser. Dans la mesure où la récession ne sera ni trop sévère ni trop longue, la possibilité de créer une nouvelle politique va diminuant. Sous la pression de l'urgence, le président n'a pas voulu conditionner l'aide publique aux banques à leur adhésion à de nouvelles règles. C'est compréhensible, mais l'occasion paraît désormais perdue, d'autant qu'une poursuite de la crise n'est pas souhaitable pour des raisons évidentes.

Toutefois, la conférence que vous avez donnée à Genève atteste d'un questionnement nouveau...

Les questions posées sur le fonctionnement de l'économie ne l'étaient pas il y a encore deux ans. Au surplus, ce qui s'est passé avec le secteur financier n'est que le sommet de l'iceberg, la partie visible d'un mouvement de fond de la société, susceptible de se manifester à nouveau sous une forme ou une autre.

INTERVIEW: MOHAMMAD FARROKH

Petroplus cède deux raffineries

L'exploitant zougé Petroplus va céder deux raffineries à Eurotank Belgium, membre du courtier suisse en pétrole Vitol. La transaction, qui se monte à quelque 25 millions de dollars (25,2 millions de francs), devrait être achevée au quatrième trimestre 2009. L'opération est soumise à certaines homologations réglementaires. La valeur actuelle des deux sites est d'environ 40 millions de dollars, a précisé vendredi Petroplus, qui exploite sept raffineries en Europe, dont une à Cressier (NE). Cette vente permettra au groupe de se concentrer davantage sur ses activités clés et conduira à un recul des investissements concernant l'entretien des sites estimés à 55 millions de dollars selon le directeur de Petroplus, Jean-Paul Vettier, cité dans le communiqué. Petroplus Refining Antwerp et Petroplus Refining Antwerp Bitumen sont rattachées à un vaste réseau d'oléoducs et abritent des infrastructures permettant la production d'alimentation hydrocarbonée, de biens intermédiaires et de produits finis. Fondé en 1966, Vitol a réalisé l'an dernier un chiffre d'affaire de 191 milliards de dollars. — (ats)

Affaire Baumann. La défense s'en prend au juge d'instruction

Ambros Baumann décédé, les avocats de la défense visent l'intermédiaire GG. Et mettent l'instruction sous pression.

Les plaignants de l'affaire Baumann ont déposé il y a une semaine leur recours au Tribunal fédéral (TF). Les investisseurs-recourants n'ont d'ailleurs pas attendu cette montée en force dans la procédure pour dévoiler leur première ligne de défense. Ce que montre la soudaine publicité accordée à ce dossier, en l'absence du magistrat instructeur: il y a une semaine, la Télévision Suisse Romande a rendu publiques les confidences de l'avocat fribourgeois, Thomas Collomb. En raison de l'enquête, ni la banque Julius Bär, ni les personnes accusées n'ont été jusqu'ici en mesure d'expliquer leur position. Ni le magistrat absent.

Dans le dossier, les attaques de la défense contre le juge d'instruction Jean Treccani débutent dans le recours qui lui a été adressé le 18 juin dernier. Le magistrat est en effet pris à partie pour s'être contenté, expliquent les avocats de la défense, de mener une enquête à décharge.

Pour rappel, la plainte contre X est lancée le 6 février 2008 par l'avocat lausannois Philippe Chaulmontet au nom de vingt investisseurs s'estimant escroqués. Ces habitants la Broye (parmi les 312 personnes réparties entre Fribourg, Vaud, Bâle, etc) avaient placé leurs économies chez un ancien agent d'assurance rencontré dans un club de tennis (raconte la défense). Des démarches similaires ont eu lieu dans le canton de Fribourg, initiée par l'avocat Thomas Collomb, qui espère de son côté convaincre le Ministère public de la Confédération de s'attaquer au cas

Baumann. En parallèle, d'autres avocats, comme la défense vaudoise, ont ciblé l'un des intermédiaires d'Ambros Baumann, GG, ainsi que la banque Julius Bär (*L'Agefi*, 20 au 23 octobre).

Espoirs déçus. Car le juge d'instruction ne retient ni l'abus de confiance, ni l'escroquerie. «Il faut abandonner la poursuite pénale à l'encontre de GG, le litige étant exclusivement civil, d'une part, les infractions au droit pénal administratif étant d'ores et déjà poursuivies par l'autorité administrative compétente d'autre part (à savoir les décisions d'interdiction prises par la Commission fédérale des banques, ndlr).» Soulignant que la participation comme intermédiaire dans un schéma de Ponzi n'implique pas nécessairement la mauvaise foi de l'intermédiaire. Que ce dernier est «souvent lui-même lésuré par l'escroc qui, pour rendre pérenne son système, doit garder le plus grand secret sur son montage et alimenter la foi de ses rabatteurs, rendus ainsi plus persuasifs encore.» Que Bau-

mann avait toutes les apparences d'un financier de haut niveau, que personne n'avait accès à sa comptabilité et qu'ainsi, «la bonne foi de GG ne peut être mise en doute, du moins être démontrée dans la logique pénale qui impose le respect de la présomption d'innocence.» Au surplus, l'enquête menée par la Finma met en évidence les gains peu élevés de GG, environ 2500 francs par mois et des commissions «peu excessives». Enfin, contrairement à d'autres courtiers, GG n'a pas accepté de recevoir des fonds investis par des clients sur ses propres comptes qu'il invitait à payer directement auprès du groupe Baumann: «de sorte que l'on ne saurait le soupçonner d'abus de confiance». D'où le non-lieu.

Baumann décédé, la défense ne peut pas laisser échapper son coupable: GG. Ni la banque Julius Bär. Dans son recours, elle estime que le juge a «d'une facilité déconcertante, exclu toute mauvaise foi du prévenu» et stigmatise «le manque de curiosité et d'initiative du magistrat instruc-

teur, voire son inertie.» Certains plaignants n'auraient pas été audités et le magistrat consacre trop de place à la fixation du for, point mineur pour la défense. «En résumé, concernant le plaignant GG, le magistrat instructeur n'a instruit qu'à décharge, écrivent les plaignants. Ce qui pourrait être en soi louable, mais dans le cas d'espèce insuffisant vu les mesures d'instructions lacunaires et peu nombreuses.» Selon le recours d'un avocat lausannois, Guy Longchamp, le juge d'instruction aurait dû s'intéresser de plus près à une «Association de défense des créanciers d'Ambros» que GG a contribué à créer. «Pour faire illusion», clame la défense. (FG)

BAUMANN DÉCÉDÉ, LA DÉFENSE VEUT À TOUT PRIX DÉMONTRER LA LÉGÈRETÉ DE L'ENQUÊTE MENÉE PAR LE JUGE D'INSTRUCTION.

Complément d'enquête très attendu

Ils ont voulu un complément d'enquête et l'ont obtenu. Dans son recours au nom d'une plaignante qui a placé 110.000 francs, l'avocat Guy Longchamp critique lui aussi les mesures d'instruction. «Le dossier pénal est essentiellement constitué de copies des documents établis par ou sur demande de l'ex-CFB, dans le cadre de la faillite du groupe Baumann.» Une seule audition de GG au cours de l'enquête pénale n'est pas suffisante, ajoute la défense. Et d'expliquer que le juge n'a pas respecté le principe «in dubio pro duriore» selon lequel, en cas de doute, il convient de renvoyer le dossier à un tribunal, de façon à ce que celui-ci puisse trancher ces questions.» L'avocat veut croire à la culpabilité de l'intermédiaire GG: «[il] savait ce qu'il faisait. A tout le moins, il aurait dû savoir comment et où étaient les sommes ainsi apportées et gérées par lui.»

Le défenseur calcule des salaires bien plus importants et estime pour sa part que l'agent d'assurance n'a subi «aucun dommage» dans cette affaire. «Aucune instruction n'a été menée pour déterminer l'importance des transactions effectuées par M.[G.]» L'avocat Chaulmontet demande lui aussi un complément d'enquête: «le juge d'instruction a trop facilement exclu un abus de confiance et/ou une complicité d'escroquerie de la part de GG.» Enquête qui devrait porter sur les gains de ce dernier: «L'on ignore toutefois si ces revenus reflètent la vérité, dès lors qu'ils ont été établis sur la base des déclarations du prévenu.» La défense suggère que le procureur de la Confédération pourrait être moins indulgent que le magistrat-instructeur et conclut son propos par l'histoire de cette veuve qui n'a plus que son AVS pour vivre. (FG)

Le retour du frein à l'endettement de l'AVS

Les libéraux-radicaux pourraient lancer une initiative qui prévoit un équilibre entre recettes et dettes. Faute de quoi l'âge de la retraite se verrait relevé.

EDGAR BLOCH

Même après la hausse de la TVA de 0,4% pour renflouer l'assurance invalidité (AI), l'avenir des assurances sociales reste sombre. Alors qu'une étude d'Avenir suisse postule une nouvelle fois, un relèvement de l'âge de la retraite à 67 ans, les libéraux-radicaux (PLR) s'apprentent à lancer une initiative qui fixerait un frein à l'endettement de l'AVS.

L'idée d'une extension de ce mécanisme, déjà appliqué avec bonheur au budget fédéral depuis son acceptation populaire en 2001, n'a rien d'inédite. Les milieux économiques (économiesuisse et l'Union patronale suisse) avaient émis une telle proposition en juillet 2008. A l'époque, ils souhaitaient étendre l'instrument à l'ensemble des assurances sociales: AVS, AI et assurance-chômage. «Le précédent de l'AI, où l'on a laissé pourrir la situation, illustre notre souci. Cet exemple démontre que lorsque les mesures entraînent, on occasionne des surcoûts conséquents», indiquait Pascal Gentinetta, directeur d'économiesuisse dans un entretien à *L'Agefi*, le 7 juillet 2008. Pour l'heure, l'objectif d'un frein à l'endettement est circonscrit à l'AVS. «Nous voulons assurer sa pérennité, soit par une élévation de l'âge de la retraite, soit par un frein à l'endettement», explique Markus Hutter, conseiller national zurichois. Responsable du

groupe de travail qu'il est chargé de mettre sur pied, le vice-président des libéraux-radicaux nous explique que ce frein à l'endettement vise à rechercher un équilibre entre les recettes et les dépenses du fond AVS qui est, depuis la votation du 27 septembre dernier, désormais distinct de celui de l'AI. Il a reçu un mandat de la part de la Conférence des présidents des partis cantonaux libéraux-radicaux le 16 octobre dernier pour plancher sur une initiative de sauvetage de notre premier pilier. L'idée est la suivante: lorsque les entrées des cotisations ne couvrent pas les débours après une certaine durée, par exemple de deux, trois, voire quatre ans, le Conseil fédéral se voit contraint de procéder à une élévation de l'âge légal de l'AVS proportionnelle à la dette. Si les choses s'améliorent, le retour au statu quo s'impose. Et en cas d'excédents, baisser l'âge de la retraite s'impose. «Si nous augmentons cette limite, le but est atteint. Nous voulons que les jeunes croient à l'avenir de l'AVS. Il faut leur garantir l'avenir de leur rente», assure le vice-président du PLR, conscient encore des écueils qui restent à franchir pour garantir un succès de cette solution.

Lancer une initiative sur le thème de la consolidation des assurances sociales permettrait aux libéraux-radicaux d'occuper ce terrain l'an prochain et de ne pas laisser le champ libre sur ce thème brûlant à leurs concurrents, à la veille des élections fédérales de 2011. «C'est un objet qui nécessite un peu de courage politique, notamment envers les gens qui sont déjà à la retraite où prêts d'y être, remarque Hutter, «mais je suis persuadé qu'ils comprendront que nous ne voulons, en fin de compte, que contribuer à stabiliser les rentes.»■